

GUIDE DE LA SÉCURITÉ



À GRAND QUEVILLY



NOVEMBRE 2024



AGIR POUR UNE VILLE PLUS SÛRE

Grand Quevilly est une ville qui vit et qui n'échappe pas aux problématiques constatées nationalement. Avec plus de 26 000 habitants et de nombreuses activités économiques, au cœur de la Métropole Rouen Normandie, Grand Quevilly est concernée par la délinquance et les incivilités, reflets de notre époque hélas.

Le territoire communal est traversé par des voies de communication importantes, notamment la Sud 3 et l'avenue des Canadiens. La ville dispose d'infrastructures de dimension régionale, que ce soit pour les loisirs, les commerces ou d'autres activités. Cette situation présente de grands avantages en termes de mobilités et d'attractivité. Mais cela présente aussi l'inconvénient de faciliter le passage sur la commune de personnes qui viennent parfois y commettre des délits.

Face à ce constat, la Ville agit de façon responsable et déterminée. La stratégie est bâtie autour d'un plan d'actions qui repose sur quatre axes forts :



1 Une stratégie partenariale

La Ville travaille en lien étroit avec de nombreux partenaires, dont l'Etat, pour s'assurer que les moyens dévolus à la sécurité soient à la hauteur des enjeux. Cette action est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui se réunit deux fois par an.



2 Une stratégie éducative et préventive

La Ville travaille auprès des jeunes et des familles dans le but de limiter les situations d'échecs et d'éviter d'interrompre le parcours scolaire. L'accompagnement à la parentalité est une composante essentielle de la stratégie éducative pour que les parents restent les acteurs principaux.



3 Une stratégie citoyenne pour vivre ensemble

Comprendre, échanger et s'entraider fondent notre stratégie citoyenne. Elle se développe également au travers de l'apprentissage des droits et des devoirs de chacun et du plan d'égalité femmes-hommes voulu par la Ville.



4 Une stratégie de tranquillité publique

La police municipale est reconnue comme un acteur du quotidien qui protège, assiste et conseille. La tranquillité publique suppose de prévenir et de lutter contre toutes les formes de violences, les atteintes aux biens et les addictions.

Ce guide a été conçu pour vous présenter les actions mises en place par la Ville en matière de sécurité et de prévention, afin de mieux vous informer sur les dispositifs existants et sur les nombreuses initiatives déployées au quotidien.

LA POLICE MUNICIPALE AU QUOTIDIEN

- UNE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITÉ
- UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN
- LA VIDÉOPROTECTION ET LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN
- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
- LA SÉCURITÉ DES COMMERCES

UNE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITÉ

Grand Quevilly dispose d'une police municipale de proximité qui patrouille dans toute la ville. Elle joue un rôle essentiel pour la sécurité et la tranquillité publique. Sous l'autorité du Maire, elle veille au respect des lois et réglementations en vigueur, assure la prévention des infractions en menant des actions de sensibilisation auprès des citoyens, et intervient pour maintenir l'ordre public. En contact direct avec les citoyens, la police municipale contribue à renforcer le lien de confiance et à garantir un cadre de vie serein pour tous.



Une partie des effectifs de la police municipale



La police municipale dispose d'un accueil situé dans le hall de l'hôtel de ville. Il est ouvert du **lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h** et le **jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30**. Vous pouvez y faire remonter des informations, être conseillé(e) sur les démarches ou encore les objets perdus.



14 policiers municipaux se relaient du lundi au samedi de 7h30 à 20h et aléatoirement deux soirs par semaine jusqu'à minuit. Selon les besoins, les équipes travaillent parfois aussi le dimanche ou la nuit. Les agents sont joignables au 06 89 81 80 68.



Une chienne fait partie des effectifs de la police municipale depuis 2021. Elle est formée à la détection des stupéfiants.



4 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) participent à la surveillance de l'espace public, relèvent les infractions de stationnement ou les atteintes à la propreté de la voie publique, assistent les agents de traversée devant les écoles et participent aux opérations tranquillité vacances.



2 opérateurs du centre de supervision urbain scrutent les images de vidéoprotection et assurent le lien avec les policiers municipaux, pour les alerter et assister leurs interventions. Ils effectuent les relectures et transmettent les images à la police nationale sur réquisition. Plus de précisions en page 9.

Quel est l'équipement des policiers municipaux ?

Pour mener à bien leurs missions, les policiers municipaux sont armés de pistolets à impulsion électrique, de bâtons de défense (tonfa) et de bombes lacrymogènes. Ils sont également équipés de gilets pare-balles, de menottes mais aussi de caméras piétons et de radios.



UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Dans son rôle de proximité, la police municipale **patrouille quotidiennement à pied, à vélo ou en véhicule**. Des agents sont aussi présents aux **abords des écoles, collèges et lycées** aux heures de début et de fin de journée avec un roulement régulier d'un site à l'autre. Les policiers municipaux assurent aussi la **sécurité des manifestations municipales**.





LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Ville est activement engagée dans la prévention et la sécurité routière.



Les agents de la police municipale effectuent des **contrôles réguliers** pour garantir le respect des limitations de vitesse, des règles de circulation et de stationnement.



Des **actions de sensibilisation** sont également organisées auprès des habitants, notamment des plus jeunes, pour promouvoir les bons comportements sur la route.

ET AUSSI...

La Ville aménage aussi l'espace public, avec la Métropole Rouen Normandie, pour le rendre plus sûr en installant des équipements tels que des **radars pédagogiques** ou des **ralentisseurs**.



LA VIDÉOPROTECTION ET LE CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Grand Quevilly dispose d'un centre de supervision urbain, dans les locaux de la police municipale. Il permet d'avoir une **vue d'ensemble des caméras de vidéoprotection de la Ville** :



73 caméras assurent **141 vues** (deuxième réseau de vidéoprotection de la Métropole après Rouen). Elles filment **24h/24 et 7j/7** et les images enregistrées sont conservées pendant 30 jours. **3 packs mobiles** s'y ajoutent selon les besoins pour surveiller certains endroits sensibles.



habitations et zones privées sont floutées pour assurer le **respect de la vie privée**.

Les images filmées sont utilisées dans le cadre d'enquêtes de la police nationale ou de la gendarmerie. Un partage des images en direct avec le commissariat central de Rouen vient d'être mis en place par la Ville et la police nationale, pour une meilleure réactivité en cas d'incident.



Conformément à la loi, les caméras de vidéoprotection ne peuvent **filmer que l'espace public**. Les

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Durant des vacances ou des absences de quelques jours, la Ville propose un **dispositif gratuit de surveillance de votre logement** (maison ou appartement) par la police municipale sur simple demande. C'est l'opération tranquillité vacances.

Si les agents détectent un potentiel problème, ils vous contactent. Au retour, un compte-rendu vous est remis.



Vous pouvez vous inscrire via le formulaire disponible sur l'Espace citoyen en scannant ce QR code ou auprès du secrétariat de la police municipale.



LA SÉCURITÉ DES COMMERCES

La Ville a créé le « **contrat de sécurité commerçants** ». Il permet aux commerçants qui s'y inscrivent d'obtenir un **diagnostic de sécurité** sur-mesure réalisé par la police municipale et nationale, pour améliorer leur protection.

En plus de l'inscription gratuite au dispositif d'alerte de la Chambre de commerce et d'industrie, ils peuvent aussi bénéficier d'une aide financière pour installer un **bouton d'alerte** relié à la police municipale pour une intervention rapide lors du signalement de faits délictueux.



Deux policiers municipaux sont nommés « référents commerces » pour faciliter le dialogue avec les commerçants quevillais.

DES PARTENARIATS AVEC DE NOMBREUX ACTEURS

- UN RÉSEAU DE PARTENARIATS
- UN LIEN PERMANENT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- LA CELLULE REPERE
- LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)
- LES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG)
- LES MESURES DE TRANSACTION PÉNALE

UN RÉSEAU DE PARTENARIATS

La Ville travaille en partenariat avec les différents acteurs locaux de la sécurité. Ce travail collectif est essentiel. Tous ces partenariats forment un réseau important sur lequel s'appuyer en cas de besoin.



POLICE NATIONALE

La police municipale et la police nationale travaillent en étroite collaboration sur le territoire de Grand Quevilly : contrôles et patrouilles communes, renfort en cas de faits constatés, diagnostic du contrat de sécurité commerçants avec le référent sécurité de la police nationale, réunions trimestrielles...

QUEVILLY HABITAT

Pour assurer la sécurité des Quevillais aux alentours de leur habitation, la police municipale travaille en relation avec le service tranquillité de Quevilly Habitat pour identifier

les problématiques de voisinage et intervenir auprès des locataires de façon complémentaire.

APRE

L'APRE (association de prévention de la région elbeuvienne) est une association spécialisée dans la prévention qui intervient pour la Ville auprès des jeunes et des familles. (voir p.24)

TRANSDEV

Pour renforcer la sécurité dans les transports en commun, la Ville a signé une convention avec Transdev. Ce partenariat permet aux polices municipale, nationale et à Transdev d'agir ensemble

dans les transports pour la sécurité des passagers.

COMMUNES VOISINES

La Ville collabore étroitement avec les communes voisines pour coordonner des actions de prévention et de lutte contre la délinquance. Ces partenariats permettent de mutualiser les ressources, de partager les informations et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire.

PROCUREUR

Le maire est tenu de signaler au procureur de la République les crimes ou les délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.



UN LIEN PERMANENT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les polices municipale et nationale sont en lien avec les établissements scolaires du territoire : collèges Jean-TeXcier, Edouard-Branly et Claude-Bernard mais aussi les lycées Val de Seine. Cette relation directe permet de prévenir les risques. Si les établissements ont connaissance d'une situation tendue, les forces de l'ordre sont informées et peuvent ainsi prévoir une patrouille à la sortie des cours par exemple.

Par ailleurs, une convention avec les lycées et collèges a été signée pour la mise en place de **mesures de responsabilisation**. Ce dispositif, à l'initiative de l'Éducation nationale, vise les élèves qui font l'objet de sanction de la part de leur établissement. Il s'agit d'accueillir durant trois demi-journées au sein d'un service municipal des jeunes exclus de leur établissement.

LA CELLULE REPERE

(RÉSEAU DE PRÉVENTION ET D'ÉCHANGE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE)

La cellule REPERE réunit régulièrement les acteurs éducatifs du territoire pour **échanger sur les situations complexes concernant les jeunes et leurs familles**. La cellule se réunit 4 à 5 fois par an, voire plus si nécessaire, pour partager les situations identifiées

par les membres du réseau. Chaque cas est évalué en profondeur, en respectant une charte de confidentialité stricte, et des préconisations sont formulées pour assurer un meilleur suivi et accompagnement des jeunes concernés.



LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Grand Quevilly joue un rôle central dans la **gestion de la politique locale de sécurité**. Présidé par le Maire, il se réunit au moins deux fois par an pour échanger sur les faits de délinquance, définir les priorités

locales et coordonner les actions de prévention. En tant qu'instance de pilotage, le CLSPD réunit divers acteurs de la sécurité et de la prévention (police, justice, services municipaux, éducation, bailleurs, éducateurs...) pour **renforcer la concertation et l'efficacité des interventions**.

LES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG)

Le travail d'intérêt général (TIG) est une **mesure alternative à l'incarcération**, permettant à une personne ayant commis une infraction de **réaliser un travail non rémunéré au sein d'une association ou d'un service public**. Destiné aux individus âgés d'au moins 16 ans au moment du jugement, le TIG nécessite l'accord de la personne concernée.

La Ville a signé une convention pour faciliter l'accueil des personnes condamnées à un TIG, le plus souvent au sein des services techniques municipaux. En amont de la prise en charge, une réunion est organisée avec différents acteurs, dont la direction des ressources humaines et le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, pour encadrer et suivre les stagiaires tout au long de leur mission.

Ces mesures contribuent à la réinsertion des personnes suivies par le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) pour faire reculer durablement la délinquance.





LES MESURES DE TRANSACTION PÉNALE

La transaction pénale est une mesure alternative mise en place par la Ville pour régler certains petits délits sans passer par un procès. Elle permet à l'auteur d'une infraction, comme des troubles à l'ordre public ou des dégra-

datons limitées, de s'acquitter d'une amende fixée par le procureur. Cette procédure simplifiée favorise une réponse rapide et proportionnée aux infractions, tout en désengorgeant les tribunaux.

LA PRÉVENTION AUPRÈS DES HABITANTS

- L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS
- LA POLICE MUNICIPALE À VOTRE RENCONTRE
- L'APRE
- LES RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC LA POLICE NATIONALE
- LE CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES
- LES ARRÊTÉS DE POLICE
- LES RAPPELS À L'ORDRE



LA POLICE MUNICIPALE À VOTRE RENCONTRE

La police municipale organise régulièrement des **rencontres de proximité**, partout en ville. Ces moments d'échange vous permettent de **poser vos questions et d'obtenir des conseils** sur les sujets qui vous préoccupent tels que la sécurité du domicile, le démarchage abusif, la sécurité routière ou encore la sécurité sur Internet. Une invitation est distribuée dans les boîtes aux lettres lorsqu'une rencontre est prévue.



L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS

La police municipale propose des rendez-vous à domicile pour expliquer aux seniors et à leurs proches les bons réflexes face aux arnaques ou aux cambriolages. Grâce à l'opération Tranquillité seniors, ils peuvent réduire ces risques et savent comment réagir en cas de danger.

Plus d'infos et rendez-vous au 02 35 68 93 71.



LES RÉUNIONS PUBLIQUES AVEC LA POLICE NATIONALE



Les faits de délinquance provoquent légitimement de l'émotion. C'est pourquoi des réunions publiques sont régulièrement organisées pour en échanger ensemble. La police nationale participe à ces réunions qui sont l'occasion de présenter les initiatives

en matière de sécurité, de partager des informations utiles et les réflexions en cours. Un courrier est distribué dans les boîtes aux lettres en amont de ces réunions pour inviter les habitants.

LE CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES

En 2023, la Ville a créé le conseil des droits et devoirs des familles, un dispositif de soutien à la parentalité basé sur l'action sociale et éducative. Il a pour mission d'aider les familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale, en les accompagnant et en les responsabilisant, à l'occasion d'un dialogue avec tous les partenaires concernés. Ses préconisations sont suivies dans le temps.

LES ARRÊTÉS DE POLICE



Pour faire face au phénomène de consommation détournée du protoxyde d'azote, qui occasionne des atteintes à la santé et à la salubrité publiques, trente-neuf communes du territoire métropolitain ont décidé d'agir conjointement en prenant des mesures de protection, notamment pour les plus jeunes. En complément des arrêtés interdisant la vente, le partage ou la cession de protoxyde d'azote aux mineurs, une démarche a été engagée avec l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé, les associations et le Département de Seine-Maritime pour une nouvelle stratégie de prévention. Grand Quevilly en fait partie.



Par ailleurs, le Maire réglemente la vente et la consommation d'alcool. A Grand Quevilly, il est strictement interdit aux mineurs de consommer de l'alcool sur la voie publique et plusieurs secteurs font l'objet d'une interdiction étendue aux majeurs.



RAPPELS À L'ORDRE

Pour prévenir la délinquance, le Maire dispose d'une procédure de rappel à l'ordre qui lui permet de convoquer toute personne dont le comportement serait fautif (absentéisme scolaire, incivilités, conflits de voisinage, tapage, abandon d'ordures...) après consultation du procureur. Un entretien avec le Maire ou un élu permet de rappeler aux contrevenants les règles et lois en vigueur. Si ce rappel n'est pas suivi d'effet, la justice peut alors intervenir selon les cas.

APRE (ASSOCIATION DE PRÉVENTION DE LA RÉGION ELBEUVIENNE)

Elle a pour mission de rompre l'isolement des jeunes, restaurer un lien social et lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes pour éviter qu'ils tombent dans la délinquance. Au quotidien, l'association travaille avec tous les services de la Ville et les acteurs locaux de la jeunesse.

Plusieurs dispositifs sont mis en place par les éducateurs spécialisés :



Du **travail de rue**, pour aller à la rencontre des jeunes, identifier les problèmes et tenter de les résoudre.



Des **chantiers éducatifs** pour les jeunes à partir de 16 ans qui leur permettent de travailler quelques heures en fonction de leurs projets et capacités, mais aussi de reprendre confiance en eux et les inscrire dans une démarche de citoyens actifs.



Des **accompagnements individuels et familiaux**, selon la situation et les demandes.



ET AUSSI...

Des **groupes de parole sur la parentalité** sont organisés une fois par mois pour permettre aux parents de partager leurs expériences, bonnes ou mauvaises, d'échanger et de prendre des conseils.

Plus d'infos au 07 69 69 30 62 et sur la page Facebook de l'Apré Grand Quevilly

NOUVEAU PROGRAMME SÉCURI'JEUNES

La Ville travaille actuellement à la mise en place d'un programme «Sécuri'jeunes». Dans le même esprit que l'opération tranquillité seniors, ce dispositif a pour vocation

de sécuriser et rassurer les jeunes quevillais face aux risques : vols et agressions, mobilité (à pied, à vélo, en trottinette, en transports en commun), réseaux sociaux, rapports filles-garçons, violences intrafamiliales, bien-être... La volonté est de leur apporter une réponse, et des réflexes, rapides et efficaces.

OUTILS, BONS RÉFLEXES ET INFOS PRATIQUES

- U MAY ACCOMPAGNE VOS DÉPLACEMENTS
- VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES VEILLE SUR VOTRE QUARTIER
- LES BONS RÉFLEXES
- FAITES VALOIR VOS DROITS
- RESTEZ CONNECTÉ(E)S
- NUMÉROS UTILES



UMAY ACCOMPAGNE VOS DÉPLACEMENTS

La Ville a récemment déployé l'application UMay, une solution innovante pour prévenir l'insécurité dans l'espace public.

L'application vous permet de :

partager votre
trajet avec une
personne de
confiance

signaler des
zones à risque
ou des situations
de danger

identifier des
lieux sûrs où se
réfugier en cas
de besoin.

Les signalements sont directement transmis à la police municipale, prête à intervenir si nécessaire.

UMay offre ainsi une tranquillité d'esprit, notamment pour les parents dont les enfants rentrent seuls, pour les femmes cherchant un soutien face aux situations de harcèlement... Dès que vous effectuez un signalement, un agent de l'assistance UMay vous contacte 24h/24, 7j/7, afin de vérifier votre situation et faire intervenir les secours si besoin.

SCANNEZ MOI
POUR OBTENIR
GRATUITEMENT

UMAY



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES VEILLE SUR VOTRE QUARTIER

Voisins vigilants et solidaires est un dispositif de sécurité grâce auquel chacun peut veiller sur la sécurité de son quartier. Après vous être inscrit(e)s en renseignant vos coordonnées et votre adresse, et avoir fait vérifier votre identité, vous rejoignez la communauté de votre quartier.

Vous pouvez y signaler des faits anormaux pour informer le voisinage et la police municipale, qui peut ainsi agir en conséquence. Comportement suspect, cambriolage, vol, dégradation, agression, conduite dangereuse, objets ou animaux trouvés... les possibilités de signalements sont très larges. A chaque publication dans votre quartier, vous recevez un SMS ou une notification. Ce dispositif est aussi un moyen de recevoir des informations de la part de la mairie ou de la police municipale, mais aussi d'échanger avec les membres de votre communauté.

Vous pouvez rejoindre la communauté de Grand Quevilly dès maintenant.



SCANNEZ MOI

POUR OBTENIR
GRATUITEMENT



VOISINS
VIGILANTS &
SOLIDAIRES®





CAMBRIOLAGES : LES BONS RÉFLEXES

1. Changez vos serrures quand vous emménagez ou perdez vos clés.
2. Vous pouvez vous abonner à un service d'alarme individuelle en prenant contact avec l'entreprise de votre choix. La Ville ne missionne aucune entreprise en particulier.
3. Activez votre alarme dès que vous vous absentez, même pour une courte période (courses, soirée, court séjour...).
4. De nuit, en été, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la rue.
5. Fermez la porte à double tour.
6. Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou dans un pot de fleur. Confiez-les à une personne de confiance.
7. Ne laissez pas d'objet de valeur visible à travers les fenêtres.

La prévention des cambriolages commence par une bonne protection de votre domicile : digicode, alarme, porte blindée, volets, grilles, viseur optique ou entrebailleur, ou encore éclairage automatique peuvent aider.

8. Conservez vos factures.
9. Notez le numéro de série et la référence de vos objets de valeur, prenez-les en photo.
10. Ne mettez pas de message d'absence sur votre répondeur téléphonique.
11. Evitez de parler de votre absence ou de vos vacances sur les réseaux sociaux accessibles à tous.

En cas de cambriolage

- **Ne touchez à rien**
- **Alertez immédiatement la police (17 ou 112)**
- **Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risque.**
- **Préservez les traces et indices. Essayez de recueillir le maximum d'éléments d'identification**
- **Déposez plainte au commissariat**
- **Déclarez le vol à votre assurance**



SUR LE NUMÉRIQUE : LES BONS RÉFLEXES

1. Protégez votre ordinateur avec un antivirus.
2. Réalisez vos achats sur des sites de confiance (l'apparition du sigle «https» et d'un symbole de cadenas dans la barre du navigateur est un gage de sécurité).
3. Ne répondez pas à un email ou un SMS qui vous demande vos coordonnées bancaires ou toute autre information sensible (mot de passe, numéro de sécurité sociale...).

Le numérique donne accès à des millions d'informations mais c'est aussi un outil où circulent de nombreux messages frauduleux. Là encore, quelques mesures de bon sens permettent d'éviter les problèmes.

4. Ne déclarez pas votre absence sur les réseaux sociaux.
5. Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet, signalez-le à l'organisme concerné, votre banque puis déposez plainte. Pensez également à changer les mots de passe qui auraient servi à cette arnaque



VOLS PAR RUSE ET FAUSSE QUALITÉ : LES BONS RÉFLEXES

1. N'ouvrez pas la porte à n'importe qui. Demandez à voir une carte professionnelle, un ordre de mission, un justificatif de passage... Un professionnel possède toujours une carte indiquant son nom, prénom, avec photo, tampon et signature.
2. En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne et appelez le 17.
3. Si vous souhaitez vérifier l'identité de la personne, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession. N'utilisez pas ceux fournis par la personne. Vous trouvez ces numéros sur vos factures. Pour un policier, appelez le 17.

Le vol par ruse et fausse qualité se déroule au domicile et se définit comme un vol où sont utilisés des moyens destinés à détourner l'attention des victimes. Quelques exemples possibles : faux agent public (agent de police, agent municipal, agent de l'Etat), faux employé (électricité, gaz, compagnie des eaux...), faux travailleur (jardinier, couvreur...), faux titre (démarcheur à domicile, association de bienfaisance...), faux prétextes (demander à boire, à téléphoner, à se rendre aux toilettes...).

4. Si vous êtes avisé(e) du passage d'une personne par téléphone, courrier ou affichage, vous pouvez vérifier sa venue auprès de l'organisme d'origine (mairie, bailleur, syndic, concierge...)
5. Vous pouvez aussi lui proposer un autre rendez-vous, pour vous laisser le temps de procéder à ces vérifications.

Vous avez rencontré un problème avec une entreprise ? Sur le site **Signal conso** vous pouvez faire un signalement ou poser une question à la répression des fraudes. Vous pourrez également informer l'entreprise pour qu'elle vous réponde ou se corrige. La répression des fraudes intervient si nécessaire.

Site internet : signal.conso.gouv.fr



PROTÉGER SA VOITURE : LES BONS RÉFLEXES

1. Ne laissez aucun objet visible dans votre véhicule.
2. Si vous disposez d'un garage, utilisez-le prioritairement pour y garer votre voiture plutôt que d'autres affaires.
3. Verrouillez toujours votre véhicule, même pour un court arrêt, et assurez-vous que toutes les fenêtres sont bien fermées.
4. Installez un dispositif antivol, comme un bloque-volant ou un système d'alarme.
5. Protégez vos roues avec des écrous antivol, un moyen simple mais efficace pour

Votre véhicule peut être une cible pour les voleurs, qu'il s'agisse de vols d'objets à l'intérieur, de pièces comme les roues ou simplement de dégradations. Depuis plusieurs mois, des bandes organisées opèrent hélas dans toute les agglomérations de France. La police nationale enquête pour les démanteler mais la prévention reste nécessaire.

- empêcher le vol des jantes et pneus. Ne laissez pas la clé de démontage dans la voiture.
5. Ne laissez pas vos papiers de véhicule à l'intérieur. Conservez-les sur vous pour éviter leur utilisation frauduleuse.
6. En cas de vol ou de tentative de vol, signalez immédiatement les faits à la police et à votre assurance pour lancer les démarches nécessaires.

FAITES VALOIR VOS DROITS

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, que ce soit devant un juge ou un conciliateur de justice. Elle a pour objectif d'instaurer un dialogue entre les parties

pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Des permanences sont tenues deux fois par mois en mairie, vous pouvez prendre rendez-vous au 06 31 47 74 92.

LES PERMANENCES DU CIDFF

Dans le cadre de son action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville s'associe au centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour proposer des permanences de juriste pour parler des droits des femmes et des

familles : besoins concrets, violences faites aux femmes, démarches, aides sociales, adresses utiles, vie quotidienne, emploi, logement et hébergement, vie familiale, santé, éducation...

Ces permanences sont gratuites, confidentielles et sur rendez-vous au 02 35 63 99 99. Elles se déroulent le 3^e jeudi du mois de 9h à 12h à l'hôtel de ville.

LE BARREAU DE ROUEN

Le Barreau de Rouen, qui regroupe tous les professionnels exerçant sur le territoire, peut vous aider à trouver un avocat. Il

propose également des consultations gratuites, sans rendez-vous, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30.

**Adresse : 6 allée Eugène-Delacroix, 76 000 Rouen
Téléphone : 02 32 08 32 70.**

LES COMMISSAIRES DE JUSTICE

Pour trouver un commissaire de justice, contactez la Chambre régionale des commissaires de justice de Rouen. Ces professionnels interviennent pour le

recouvrement amiable de créances, l'assistance à la rédaction d'actes privés et proposent des consultations juridiques.

**Cour d'appel de Rouen : 21 bis rue de Buffon, 76 000 Rouen
Site internet : commissaire-justice.fr**

RESTEZ CONNECTÉ(E)S



Page Facebook de la Ville

Suivez toute l'actualité de Grand Quevilly : événements, travaux, informations pratiques, alertes de sécurité... Restez informé(e)s des actions de la mairie en un clic !



Page Facebook de la police municipale

Pour des informations sur la sécurité à Grand Quevilly, suivez la page Facebook de la police municipale. Conseils de prévention, alertes, et suivi des opérations menées sur le terrain.



Téléchargez l'application **UMAY** pour signaler tout sentiment d'insécurité ou harcèlement de rue. Partagez votre trajet avec une personne de confiance et localisez les lieux sûrs (« safe places ») à proximité. Retrouvez toutes les informations page 24.



Rejoignez la communauté **Voisins Vigilants et Solidaires** pour renforcer la sécurité dans votre quartier. En restant connectés entre voisins, vous pouvez signaler des événements suspects et contribuer à la tranquillité de votre quartier. Retrouvez toutes les informations page 25



Le ministère de l'Intérieur a mis en place le site et l'application **Ma Sécurité**, pour faciliter l'accès aux services de la police ou gendarmerie. Vous pouvez notamment porter plainte en ligne, sans avoir besoin de vous déplacer en commissariat, ou encore échanger avec un policier ou gendarme à toute heure de la journée.
Site internet : masecurite.interieur.gouv.fr



NUMÉROS UTILES

en cas d'urgence



VILLE DE
GRAND
QUEVILLY

15

SAMU

17

Police
nationale

18

Sapeurs
pompiers

112

Numéro d'urgence européen

114

Numéro d'urgence pour
les personnes sourdes et malentendantes

06 89 81 80 68

Police municipale Grand Quevilly

02 35 68 98 00

Service tranquillité Quevilly Habitat



0800 112 112 c'est le numéro avec lequel vous appelez les gendarmes, les pompiers, la police ou le Samu. Il ne s'agit en aucun cas d'un démarchage téléphonique. Enregistrez ce nouveau numéro dans vos contacts afin de comprendre immédiatement qu'un service d'urgence cherche à vous joindre.